



Accident de voiture et loa

Par **antoine09**, le **24/03/2009** à **22:43**

J'ai eu un accident de voiture. celle-ci a été achetée par le biais de la société créditpart avec LOA. rnLe véhicule vient d'être mis épave par l'expert et la somme de 8 300 euros HT va être versée à la société de crédit. Que devient la TVA?rnNous sommes en plan de surendettement depuis près de deux ans et nous aimerions savoir comment nous arranger avec créditpart afin d'avoir les échéances bloquées pour le montant total de la somme versée par l'expert.rnrnNous avons aussi une option de changement de véhicule et complémentaire sinistre mais la société de crédit nous dit que par le fait de notre plan ces options ont été annulées. En ont-ils le droit